



En Passant par les Rp

Compte rendu instance de proximité à Nancy du jeudi 25 avril 2019 Par vos élus de proximité FO Laurent Monpiou et Catherine Reggianini

Point 1 : Présentation de la synthèse d'activité de la médecine du travail pour l'année 2018

Point 2: Activité antenne / programme / PAE

Point 3: Activités du service numérique

- Modules INA
- Projet d'expérimentation
- Formation
- Final Cut Pro

Point 4: Rédaction

- Assistante de locale
- Bex
- Chef édition

Point 5 : Régie provisoire

Point 6: Caméras

• Ergonomie

Point 7: Accord QVT

<u>Point 8 : Modalités de reconversion et prise en charge des frais de</u> formation







Point 1 : Présentation de la synthèse d'activité de la médecine du travail pour l'année 2018

En Lorraine, les visites périodiques ne sont pas réalisées dans les délais.

En cause, la réduction du temps de travail du médecin mais également la pénurie de médecins du travail.

Reste la solution de déléguer à l'infirmière.

Sur ce point, vos élus FO déplorent, alors que la médecine du travail est financée par les entreprises qui ont un intérêt économique et social direct à son efficience, sa désagrégation organisée qui est le reflet d'une incompréhension avérée et inquiétante des pouvoirs publics sur les défis et priorités de notre système de santé.

Point 2 : Activité antenne / programme / PAE

Une PAE (prise d'antenne évènementielle) est un créneau qui occulte le programme national.

Sur proposition du BRI ou de l'antenne, le projet doit d'abord être validé au niveau Grand-Est et accepté par l'antenne nationale.

L'audience doit être supérieure au programme occulté ou revêtir un intérêt spécial ou lié à l'actu (ex : attentats de Strasbourg).

Le financement se fait sur le budget régional (Paris peu abonder dans certains cas).

Le réseau France 3 réalise 250 PAE par an.

Les opérations spéciales sont diffusées pendant un décrochage qui est spécifique à l'antenne régionale.

Les projets sont évoqués en CODIR tous les 15 Jours.

Les élus déplorent le manque de communication de l'encadrement sur ces projets. Les informations arrivent tardivement, les personnels ont alors du mal à se projeter alors que beaucoup souhaiteraient s'impliquer.

Les élus demandent des réunions de service et inter services avec un maximum de personnels représentés.

De même, pour Enquête de Région, émission pilotée par Anne de Chalandar à Strasbourg en étroite relation avec l'antenne Grand Est (Fanny Kipflel).

Une meilleure communication est nécessaire vers les rédactions à propos des thématiques envisagées pour que les journalistes puissent faire des propositions ciblées.

Des rumeurs courent sur la suppression de CAE (Complètement à l'Est).

Si la direction reconnait que gérer l'agrégation de 3 rédactions n'est pas simple, elle ne confirme pas et renvoie à la grille de rentrée qui sera présentée au CSE.







Point 3 : Activités du service numérique

- Modules INA
- Projet d'expérimentation.
- Formation
- Final Cut Pro

Présentation par le responsable du numérique :

7 modules INA ont été réalisés depuis Mars par le service documentation, ½ journée de montage est programmée le lundi avec un monteur.

Les docs proposent des sujets qui doivent être validés par le chef info Web.

Concernant l'utilisation de Final Cut par le service Web, aucune formation officielle n'a été faite, c'est une formation « sur le tas » !

La contributrice Web l'utilise pour sur titrer et occasionnellement des journalistes montent avec final cut pour Facebook.

Les élus rappellent que s'ils ne sont pas opposés à l'évolution des métiers, il faut que tout le monde y trouve son compte ! Ce qui n'est pas le cas, ici les métiers de la technique ne s'y retrouvent pas !

Les élus demandent que ce projet de modules soit cadré par un groupe de travail, il doit être reconnu comme une expérimentation, tel que préconisé dans l'accord QVT (qualité de vie au travail) en collaboration avec les autres corps de métiers.

D'autre part, les élus font remarquer à la direction que dans le cadre de l'accord UCC, le jury n'a toujours pas été constitué alors que la demande a été faite aux salariés de se positionner dès septembre dernier!

La direction doit aussi remettre à plat et communiquer à nouveau sur les conditions et les objectifs des candidatures à l'UCC.

Point 4 : Rédaction

- Assistante de locale
- Bex
- Chef édition

Bien que refusé à l'ordre du jour les élus sont revenus sur la question de l'organisation des sports.

La direction a effectué un prévisionnel jusqu'à la fin de grille (juillet) avec les deux journalistes affectés plus particulièrement aux sports.

Des temps de préparation, de prévisions suffisantes seront planifiés, ainsi que des renforts sur les WE. Une demande a été faite pour aller à Budapest pour le handball féminin.







Un adjoint (à définir) assurera le suivi des sports tout le mois de mai.

Concernant le poste d'assistanat de la locale de Metz et celui de Nancy la direction annonce que chacun des postes sera occupé 5 jours par semaine.

A partir de quand ? Et par qui ? Le mystère reste entier puisque la direction après une expérimentation peu convaincante doit revoir les deux personnes concernées pour en reparler.

La question qui se pose est de savoir si le poste d'assistante de locale de Metz est toujours dans l'organigramme (qui n'est plus communiqué aux élus).

Vos élus FO font remarquer à la direction, que si ce n'était pas le cas, la locale de Metz serait la seule locale en exercice (production d'une édition locale de 7 minutes du lundi au vendredi) à fonctionner sans assistante à plein temps !

La direction s'est engagée à donner une réponse sur ce point.

A l'heure où nous publions, toujours rien!

Concernant les Bex, les élus relancent une nouvelle fois la direction sur le fonctionnement en mode dégradé de celle de Bar le Duc depuis septembre dernier.

Des choix d'économies de CDD qui impactent lourdement la bonne couverture de ce territoire.

Les élus rappellent que les Bex de Lorraine ne doivent pas être une variable d'ajustement des plannings.

Lors de la dernière instance la direction avait évoqué l'idée d'une prime à la tâche versée pour les journalistes qui exerceraient le rôle de chef d'édition.

Finalement aujourd'hui la direction affirme que la décision sera nationale et que pour l'heure elle n'est pas tranchée.

Elle pourrait être versée rétroactivement à mars 2019.

Les élus s'étonnent que dans un cas comme celui-ci le dossier avance alors que les jurys UCC tardent à se constituer.

Point 5 : Régie provisoire

Des échanges avec les personnels et des réunions métiers doivent avoir lieu. Une visite avec les élus représentants de proximité a eu lieu le lundi 6 mai.

Vos élus FO ont constaté que l'ergonomie des postes a été respectée.

Le matériel mis en place correspond à celui de la future régie à l'exception de « l'Overdrive » (serveur d'automation).

Toutefois un défaut d'alimentation ne nous a pas permis de voir les outils en fonctionnement

Une communication interne est prévue tout au long des étapes de déploiement.







Point 6: Caméras

- Ergonomie

Suite à l'achat des caméras Sony 200, en 2018 dix-huit JRI et un OPV ont bénéficiés de la formation « aux gestes et postures ».

En 2019 seront formés 5 JRI et 2 OPV

Les élus relèvent des conséquences sur la santé mais aussi sur la qualité avec l'utilisation des 200.

Problèmes de qualité avec un viseur « indigent », écran de visualisation catastrophique dès qu'il y a du soleil, problèmes de son avec les pistes audio.

Point 7: Accord QVT

Suite à l'accord QVT plusieurs groupes de travail ont été mis en place : nouvelles formes d'organisation du travail, équilibre vie pro vie perso, mieux vivre ensemble....

La direction communique aux managers des tableaux régulièrement mis à jour et sensibilise à chaque réunion trimestrielle l'encadrement intermédiaire.

S'ils saluent cet accord QVT, les élus constatent que peu d'actions concrètes se mettent en place.

Ils attirent l'attention pour que les préconisations RQTH soient correctement prises en compte lors de la planification, ils attirent l'attention sur certains handicaps invisibles.

Point 8 : Modalités de reconversion et prise en charge des frais de formation

La direction rappelle les différentes possibilités qui ouvrent à la reconversion :

- La demande peut être nationale avec un appel à candidatures (ex : chargés de productions)
- Un poste qui est publié en local peut être gelé pour une reconversion : candidature d'un(e) salarié(e) occupant un métier identifié en tension.

Les salariés doivent évoquer leur souhait de reconversion à l'occasion de leur entretien professionnel.





Si la décision du projet est validée au niveau local, une action spécifique sera mise en place et les frais de formation pris en charge par l'entreprise.

Prise en charge des coûts pédagogiques :

- Si la démarche de reconversion est nationale, le coût sera pris en charge par l'entreprise.
- Concernant les modalités de frais de mission à l'occasion d'une reconversion, la direction renvoie à une note du 19/12/17 qui sera jointe à son prochain relevé de décisions.

Vos élus Laurent Monpiou, Catherine Reggianini La prochaine réunion aura lieu le vendredi 17 mai à Nancy